



Réorganisation et risques psychosociaux

Au titre des communications, le Président du Comité d'Etablissement a informé sur l'accord de principe du rapprochement entre la MOCEN et MGEN Filia (fusion / absorption). Des discussions sont en cours, sachant que les grandes orientations ne sont pas connues à ce stade. Au fur et à mesure de l'avancée du dossier, il tiendra les élus au courant. Le processus se poursuivra en fonction du calendrier institutionnel des deux organismes (information consultation prévisible en CCE en début 2012).

Information concernant les changements de rattachements hiérarchiques des Directions de Mgen Union

Le Président du CE indique que le BN a décidé de confier à JL DAVET, Directeur Groupe, la responsabilité hiérarchique de toutes les directions du Siège à compter du 01/12. L'objectif précisé est l'amélioration du pilotage d'ensemble, le renforcement des coopérations internes pour plus de transversalité, de cohésion et d'efficacité. L'ancienne Directrice de la Direction opérationnelle, dont le professionnalisme a été salué, n'a pas souhaité s'inscrire dans ce schéma. Un remplacement est prévu sur ce poste. Le Responsable de la DTO assurera l'intérim sur les questions techniques. Une réflexion va aussi s'engager sur le juridique, pour une approche plus transversale, de groupe, s'inscrivant dans la logique d'Istya. Une direction juridique est envisagée. D'autre part, l'ensemble des équipes de contrôle de gestion sera rattaché hiérarchiquement au contrôle de gestion groupe et donc à la Direction Comptable et Financière.

Information consultation sur le projet d'accord concernant la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux

L'accord comprend:

- La mise en place d'un observatoire,
- Un accompagnement méthodologique pour les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (celui-ci est déjà élaboré au Siège), avec mise en œuvre d'un plan d'actions,
- Un plan de communication intégrant des actions de sensibilisation et de formation. Cette dernière s'adresse aux représentants du personnel et aux managers.
- Un dispositif de détection, d'écoute et d'accompagnement des salariés en difficulté.

Pour la CFDT, cet accord donne satisfaction (presque toutes ses remarques ont été prises en compte ; ainsi de celle visant à resituer et à redonner un rôle d'acteur au Comité d'Etablissement et au Comité Central d'Entreprise, chacun ayant sa mission, les élus intervenant en acteurs complémentaires et non pas sur des champs complètement similaires). La CFDT signera cet accord et attend la mise en œuvre rapide du numéro d'appel et du réseau des psychologues compte tenu de l'attente générée par l'annonce qui a été faite et des nombreuses sollicitations de collègues en difficulté. L'accord dresse un cadre, l'Observatoire devra mettre en œuvre et suivre le dispositif. Les autres instances disposeront d'un éclairage. Les élus CFDT seront attentifs au plan de communication. S'il est bon d'avoir un accord, la manière d'en faire la publicité a une importance considérable. Les formations qualité de vie au travail et risques psychosociaux ont débuté fin novembre et se poursuivront sur le premier semestre 2012. L'accord est soumis à la signature des organisations syndicales, mais nous sommes toujours en attente à cette date du numéro d'urgence. Le vote est « pour » à l'unanimité des élus d'Union.

Le calendrier des instances pour 2012 n'est pas encore connu

La CFDT, une organisation qui vous défend au quotidien

Prochain Comité d'Etablissement le 19 décembre 2011

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales), rendez-vous sur :

<http://www.cce-ues-mgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>

